





## Les aides à l'emploi pour les jeunes Bruxellois : quels effets ?

Les dispositifs d'aide à l'emploi évalués ont notamment comme objectif de favoriser l'intégration des jeunes demandeurs d'emploi bruxellois sur le marché du travail. Pour les jeunes les moins qualifiés, cet objectif est atteint puisque les dispositifs accélèrent généralement la sortie du chômage vers l'emploi. Pour les plus qualifiés, les dispositifs pourraient être rendus plus efficaces en y réservant l'accès aux personnes ayant une certaine durée de chômage.

## Trois dispositifs à la loupe

Les trois dispositifs évalués permettent l'acquisition d'une première expérience professionnelle. Le Stage de Transition en Entreprise (STE) a pour premier objectif de permettre à des jeunes disposant tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire de se familiariser avec le marché de l'emploi. La Formation Professionnelle Individuelle (FPI) n'a pas de condition d'éligibilité en termes de niveau d'études et propose de former les demandeurs d'emploi aux compétences en pénurie sur le marché du travail. La Convention Premier Emploi (CPE) offre quant à elle un contrat d'emploi presque entièrement subventionné, généralement pour une durée d'un an, voire deux, principalement dans les organismes publics bruxellois. Comme le STE, elle vise les jeunes faiblement et moyennement qualifiés.

## L'efficacité des dispositifs en examen

La démarche évaluative consiste à déterminer si les dispositifs ont accéléré la transition du chômage vers un emploi durable (défini comme un emploi régulier d'une durée ininterrompue de minimum six mois) pour les jeunes demandeurs d'emploi sans expérience professionnelle. Un dispositif est considéré comme efficace si, à dater de leur entrée dans ce dispositif, les jeunes qui y participent obtiennent plus rapidement un emploi que s'ils n'y avaient pas participé. En d'autres termes, le dispositif doit en moyenne accélérer suffisamment la transition vers l'emploi pour compenser la probabilité plus faible qu'a un jeune de décrocher un emploi durant sa participation au dispositif.

## Des effets positifs surtout pour les jeunes faiblement qualifiés

Le STE augmente considérablement la probabilité d'obtenir un emploi durable pour les jeunes ayant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et pour ceux ayant obtenu un diplôme à l'étranger. En revanche, la mesure n'accélère pas, en moyenne, la transition des jeunes qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Toutefois, le STE accélère la sortie des jeunes moyennement qualifiés qui ont rejoint le dispositif entre leur 6e et 12e mois de stage d'insertion professionnelle.

La FPI accélère également la sortie vers l'emploi sauf pour les jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Même si ces jeunes hautement qualifiés trouvent un emploi après la période de participation au dispositif, une majorité d'entre eux auraient trouvé un emploi durable plus rapidement en l'absence de FPI. De plus, ces résultats se confirment quelle que soit la durée d'inoccupation avant la participation au dispositif. En revanche, et bien qu'elle les touche relativement peu, la FPI présente des effets positifs très marqués pour les jeunes ayant un niveau d'études secondaires inférieures.

La CPE n'a globalement pas d'effet positif sur l'accès à un emploi durable. Le fait que l'éligibilité à ce dispositif ne dépende pas de la durée de chômage et qu'il dure un an, voire deux, n'est pas étranger à ce constat. La CPE est néanmoins efficace pour les personnes qui se sont enlisées dans le chômage. Toutefois, ces effets positifs se concentrent immédiatement après la fin du dispositif et ne persistent à plus long terme que pour les jeunes faiblement qualifiés.

Cette étude a été réalisée par le Bureau fédéral du Plan (BFP) en collaboration avec l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) et view.brussels (Actiris). Sur base de ces analyses conjointes, deux publications ont vu le jour : Working Paper 6-19 (BFP) et Focus n°33 (IBSA).

Le Working Paper "Les mesures qui permettent d'acquérir une première expérience professionnelle accélèrent-elles les sorties du chômage vers l'emploi ? Une analyse de trois dispositifs en Région bruxelloise" peut être consulté et téléchargé via le site www.plan.be.

Le Focus "Les aides bruxelloises à l'emploi: quels effets ?" peut être consulté et téléchargé via le site http://ibsa.brussels

Pour plus d'informations: Maritza López Novella, 02/507.7346, mln@plan.be Antoine Dewatripont, 02/507.7358, ad@plan.be